

VILLE DE DECHY
CONSEIL MUNICIPAL
22 DECEMBRE 2023

Le **vingt-deux décembre deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 14 décembre 2023, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER, Séverine DERUDAS, Laurent VINCENT,

Etaient représenté(e)s : Monsieur Mohamed IDRAHOU (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Monsieur Eric HALLERS (procuration donnée à Monsieur Didier LECOMTE), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Madame Thérèse PARISSEAUX-VITALI), Madame Cindy MERY (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Monsieur Donatien DUCATILLION),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Ordre du jour :

Désignation du Secrétaire de Séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023

FINANCES

- 1) **Tarifs des repas pris au restaurant scolaire – Exercice 2024**
- 2) **Repas de la Sainte-Barbe**
- 3) **Colis de Noël**
- 4) **Tarifs des repas lors des tournois sportifs internationaux et repas des musiciens à l'occasion de la Sainte Cécile**
- 5) **Tarifs de location de la salle des Fêtes et de la salle de l'Ancien Collège**
- 6) **Tarifs concernant le cimetière communal**
- 7) **Attribution des crédits aux écoles**
- 8) **Subvention attribuée aux écoles**
- 9) **Participation pour un séjour linguistique ou un séjour à la neige organisé par le collège Paul Langevin pour les enfants habitant à Dechy**

- 10) Reversement de la subvention de l'Association « Karaté Club Dechynois » à la commune
- 11) Renouvellement à l'adhésion au service énergie collectivité
- 12) Signature d'une convention de mécénat avec la fondation Crédit Mutuel Nord France
- 13) Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- 14) Constitution de créance en créance éteinte
- 15) Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF
- 16) Décision modificative n°3

URBANISME

- 17) Vente du 6 Bis rue Emile Zola
- 18) Rétrocession des voiries de la Cité de la Croix de Pierre

COMMERCE

- 19) Autorisation d'ouverture dominicale des magasins de la Zone du Luc pour l'année 2024

RESSOURCES HUMAINES

- 20) Modification du tableau des effectifs
- 21) Accroissement d'activité temporaire et contrat saisonnier
- 22) Adoption du règlement intérieur du personnel de la ville de Dechy

DIVERS

- 23) Adoption du nouveau règlement intérieur du cimetière
- 24) Signature d'une convention d'échange de données avec DOUAISIS AGGLO
- 25) Fermeture de la bibliothèque « Culture et Bibliothèque Pour Tous »
- 26) Etat des décisions directes

INFORMATIONS DIVERSES

Vœux du maire et manifestations communales

M. LE MAIRE : Bonjour à tous.
Nous avons le quorum.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Marie-France ROGER.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

FINANCES

I – TARIFS DES REPAS PRIS AU RESTAURANT SCOLAIRE – EXERCICE 2023

M. LE MAIRE : Nous vous proposons les tarifs 2024 augmentés de 2 % par rapport aux tarifs 2023. Dans le tableau, vous avez ces différents tarifs, écoles maternelles, écoles primaires, élèves extérieurs et seniors. Plus les repas à domicile et le tarif pour le personnel communal et les enseignants.

M. TUROTTE : Il nous a été remonté la décision prise en cas d'absence du professeur, au niveau de la facturation des repas. Est-ce que les enfants sont facturés ?

Il est arrivé une facturation de repas alors que le professeur était absent.

Et deuxième question, en cas d'inscription des enfants la veille, le tarif serait doublé ?

M. LE MAIRE : Avec la mise en place du nouveau système de paiement en ligne, si l'information est faite la veille, nous doublons le tarif, c'est ce qui avait été annoncé aux parents.

Par contre, lorsque les enseignants sont absents, si le repas est pris il paraît logique qu'ils payent, par contre, si le repas n'est pas pris, il paraît logique qu'il ne soit pas facturé.

M. VAILLANT : Le repas n'est pas pris puisqu'on dit aux enfants de ne pas venir, il n'y a pas de prof.

M. TUROTTE : Après, doubler le prix du repas... Il peut y avoir des cas exceptionnels où le papa ou la maman doit mettre l'enfant à la cantine, je trouve que ça fait un petit peu cher.

Est-ce qu'il n'y a pas des exceptions ?

Est-ce que ça arrive régulièrement ?

Ça serait à voir.

M. LE MAIRE : Ce règlement, avec périschool, a été adopté en conseil d'administration du CCAS. Comme nous l'avons appliqué, il est compliqué de revenir sur un règlement qui a été délibéré. Je ne pense pas que ça concerne énormément d'élèves.

2 % pour l'année 2024. Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

II – REPAS DE LA SAINTE-BARBE

M. LE MAIRE : Vous avez les tarifs.

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. TUROTTE : Juste une petite intervention. Est-ce qu'il serait possible de voir pour inviter aussi nos épouses moyennant finance, au repas des aînés ? Elles peuvent le faire au repas de Sainte-Barbe et au repas des aînés, elles ne peuvent pas le faire. Peut-être, en débattre dans votre groupe, merci.

M. LE MAIRE : Oui, ça permettra d'avoir encore un peu plus de monde.

M. TUROTTE : Oui, si elles peuvent venir au repas de Sainte-Barbe, ça serait bien qu'elles viennent aussi au repas des aînés, en payant, évidemment.

Nous avons eu un beau repas de Sainte-Barbe, même un peu trop riche, trop copieux.

M. LE MAIRE : Nous avons eu ce débat.

Si tu réduis, des personnes ne vont pas comprendre non plus. Je confirme que c'est copieux, mais pour certains, c'est un bon repas.

Ça sera mis dans le procès-verbal, après, il faut le délibérer.

Mme PASTORET : Et nous avons enlevé une entrée.

III – COLIS DE NOËL

M. LE MAIRE : Le prix du colis pour 2024 est un peu augmenté, de 20,55 €, nous passons à 21 € pour un couple et par personne seule, de 16,60 € nous passons à 17 €.

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

IV – TARIFS DES REPAS LORS DES TOURNOIS SPORTIFS INTERNATIONAUX ET REPAS DES MUSICIENS A L'OCCASION DE LA SAINTE CECILE

M. LE MAIRE : Pour les tournois sportifs, le basket et le foot, nous vous proposons d'appliquer ce tarif.

De 5,10 € nous passons à 5,20 €.

Par contre, il n'y a plus de repas de la Sainte Cécile, nous pouvons le retirer de la délibération.

M. VAILLANT : Je reviens au débat que nous avons eu en commission des finances, sur ces repas de tournois. Les clubs, l'année dernière, ont payé leurs repas. Je pense qu'il faut prendre une délibération où la municipalité ne prend plus en charge ces repas. Ça existait depuis quelques années et du jour au lendemain, nous les faisons payer sans avoir consulté personne. Que l'on soit clean et que l'on prenne une délibération disant que la municipalité ne prend plus en charge le dernier repas du lundi, lors de la réception. On continue la réception, parce

que là, on les a mis devant le fait accompli. Ils ont payé, mais nous les avons mis quand même devant le fait accompli. Soyons sérieux, prenons une délibération en disant « on ne le prend plus en compte ».

M. LE MAIRE : Les deux clubs règlent les repas. Par contre, le jour de la réception, nous ne faisons pas payer les repas.

Cette année, nous les avons fait payer pour les deux tournois.

Le lundi, le jour de la réception, ils ont payé le nombre de repas correspondant au nombre de joueurs qui ont mangé.

J'étais persuadé que nous les faisons payer. C'est Charles qui m'a dit que, depuis 30 ans, ils ne payaient pas le jour de la réception.

Mme DELCOURT : Certains disaient que c'était pour ceux de la SMEP qui ne payaient pas, les bénévoles qui ne payaient pas, mais le reste des joueurs, normalement ils payaient.

Une fois, ils avaient un problème dans le club, ils ne pouvaient pas payer donc nous avons pris en charge les repas. De toute façon, ils ont une subvention donc ils peuvent payer les repas. En plus, certains ne jouent pas le jeu et vont manger ailleurs.

M. VAILLANT : Ce que tu dis, Patricia, ça me choque, que les gars de la SMEP ne payaient pas et les autres payaient. Ce n'était pas du tout cela qui était convenu depuis des années. C'était que tous les sportifs ne payaient pas le repas du lundi. Si c'était ça, ça veut dire que quelque part, ils payaient, mais ils payaient à qui ?

Ils ne payaient pas à la municipalité ?

Mme DELCOURT : Je n'ai pas dit les gens de la SMEP, j'ai dit quelques joueurs.

M. VAILLANT : Ça revient au même.

Mme DELCOURT : Non, une équipe, ils ne sont qu'à 10.

M. VAILLANT : Ça revient au même. Tu dis que quelques joueurs ne payaient pas et les autres payaient, ça veut dire que l'argent allait où ?

Il ne rentrait pas dans les caisses de la municipalité.

M. LE MAIRE : Si trois équipes mangent, les cinq autres vont manger à l'extérieur, au Mac Do par exemple, nous faisons payer trois équipes.

Mme DELCOURT : Ils ne jouaient pas le jeu, ils allaient manger ailleurs.

M. LE MAIRE : Cette année, ils ont tous payé.

Pour ces tarifs, nous sommes d'accord ?

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

V – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DE LA SALLE DE L'ANCIEN COLLEGE

M. LE MAIRE : Vous avez les tarifs pour 2023 et 2024. Sachant que chaque association bénéficie de la gratuité d'une salle communale durant l'année civile. Un acompte de 160 € sera demandé aux particuliers ainsi qu'aux associations. En cas d'annulation, au plus tard un mois avant la date de réservation, le chèque sera restitué.
Il y a lieu d'en délibérer.

M. TUROTTE : J'ai une petite demande. A aujourd'hui, les associations ont droit de louer la salle une fois, gratuitement. Une association qui veut faire un deuxième spectacle, un deuxième loto, un troisième ou un quatrième repart sur le même tarif ? Est-ce qu'il ne serait pas possible de se dire qu'une association qui a déjà eu sa salle gratuite, si elle veut refaire quelque chose, lui faire un tarif privilégié à condition que la salle ne soit pas louée ?

Au lieu de perdre une date où personne ne veut louer la salle, si le foot veut refaire un loto, redonner 500 ou 600 € pour louer une salle, ça peut les plomber. Dans l'idée, c'est de se dire qu'ils peuvent avoir la salle une deuxième fois, voire une troisième fois, pourquoi pas à 300 ou 350 €, on détermine le tarif. Par contre, à aujourd'hui, il faut que la salle soit libre et qu'il n'y ait pas de demande à cette date. Ce qui permettrait de pouvoir faire rentrer de l'argent aussi à la mairie.

M. LE MAIRE : Le problème est que nous faisons déjà un geste avec une location de salle. Ensuite, on reloue une deuxième salle à la même association et on lui fait encore un tarif préférentiel ?

M. TUROTTE : Ce sont les assos qui font vivre la ville. Si une association a décidé de ne rien faire, de ne pas profiter de la salle gratuite alors qu'une autre... Je vais prendre l'exemple du foot ,je sais qu'ils font régulièrement des lotos, ça dynamise un peu tout le monde.

La condition serait juste de dire qu'ils peuvent prendre la salle, si elle est disponible. Cela veut dire que l'on ferait rentrer quand même 300, 400 € dans les caisses alors que normalement elle n'est pas louée. C'est une proposition, une idée.

Mme MOUY : C'est déjà une priorité aux associations dans les locations et dans leur budget prévisionnel, ils prévoient bien de faire un, deux, trois lotos sur l'année.

M. Donatien DUCATILLION : Quand on fait les réunions, ils préviennent les dates des lotos, on ne peut pas savoir si la salle va être louée. Une fois que les salles sont louées par les assos, seulement après nous ouvrons aux particuliers. Là, le problème serait inverse. Il faudrait louer aux particuliers et dire « est-ce qu'il reste de la place pour les assos ».

Mme MOUY : L'idée est qu'ils réservent leur salle gratuite, comme ils font d'habitude et si une fois dans l'année, il y a de la disponibilité, ce serait de prendre la salle en plus, histoire de la louer, de faire rentrer de l'argent et tout le monde est content.

Mais, est-ce qu'eux auraient l'idée de refaire une action en plus...

M. TUROTTE : Il faut leur en parler. En gros, ils vont boucher les trous.

Mme MOUY : Il ne faut pas pervertir le système non plus et se dire que nous allons le réserver d'avance...

M. Donatien DUCATILLION : Lors de la réunion, ils réservent pour toutes leurs dates. Dans ce cas-là on leur dit « vous venez et vous ne réservez que pour votre salle gratuite... », tu imagines, et après, vous pourrez réserver s'il reste des dates. Tu comprends. Il faut voir le système.

Mme MOUY : C'est à réfléchir.

M. TUROTTE : On nous a posé la question, ça peut peut-être dynamiser les périodes les plus creuses où les salles sont libres.

M. Donatien DUCATILLION : Sachant que cette année, nous allons être dans une période compliquée au niveau des salles sachant que la salle des fêtes va être en rénovation. Nous n'allons plus avoir qu'une salle pour toutes les associations. Il ne va peut-être pas rester beaucoup de salles pour les particuliers. Il faut y penser pour cette année. Après, effectivement, ça reviendra à l'ancienne.

M. LE MAIRE : Les associations dynamisent la commune, nous sommes d'accord, mais les associations dont tu parles, organisent beaucoup de lotos et généralement un loto, ça rapporte.

M. TUROTTE : Après, on peut leur donner le droit une seule fois avec un tarif privilégié. Une fois gratuite, une fois avec un tarif privilégié. C'est à réfléchir. Ce sont souvent les mêmes associations qui font beaucoup de choses et les mêmes qui ne font rien.

M. LE MAIRE : Il y a des communes où les associations n'ont aucune salle gratuite. Ces tarifs, ceux qui sont pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

VI – TARIFS CONCERNANT LE CIMETIERE COMMUNAL

M. LE MAIRE : Vous avez les tarifs.
Ceux qui sont pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

VII – ATTRIBUTION DES CREDITS AUX ECOLES

M. LE MAIRE : Crédits accordés aux trois écoles, par enfant pour 2023 et vous voyez le tarif pour 2024, avec le nombre d'élèves. Vous avez le montant total pour les trois établissements et la somme pour 2024.

Ceux qui sont pour ?
Merci pour eux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII – SUBVENTION ATTRIBUEE AUX ECOLES

M. LE MAIRE : Il est demandé au Conseil d'attribuer à chaque école, Anne Frank, la Longue Borne et Joliot Curie une subvention d'un montant de 200 € en vue de réaliser des petites actions pour les fêtes de Noël.

Pas de souci ?

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

IX – PARTICIPATION POUR UN SEJOUR LINGUISTIQUE OU UN SEJOUR A LA NEIGE ORGANISE PAR LE COLLEGE PAUL LANGEVIN POUR LES ENFANTS HABITANT A DECHY

M. LE MAIRE : C'est une délibération de principe sachant que nous n'avons pas d'informations pour le moment, à savoir si les collégiens iront ou pas à la neige.

Il est proposé de fixer la participation de la commune à 47 € par enfant dans le cas où le collège envisagerait d'organiser un séjour à la neige et 20 € par enfant pour un séjour linguistique, Angleterre, l'Allemagne, l'Italie ou autre.

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

X – REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « KARATE CLUB DECHYNOIS » A LA COMMUNE

M. LE MAIRE : Nous avons voté en début d'année, le versement d'une subvention à l'association. Suite au décès du président, il n'y a pas eu de repreneur, la subvention versée par la commune n'a donc pas été utilisée, la Trésorière a remis un chèque de 811 € correspondant au montant de la subvention que la commune a versé.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à encaisser le chèque.

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI – RENOUELEMENT A L'ADHESION AU SERVICE ENERGIE COLLECTIVITE

M. LE MAIRE : Le 27 juin 2022, le conseil a voté pour l'adhésion au service énergie collectivité, service géré par le Scot Grand Douaisis, pour la période de juillet 2022 à décembre 2023. Nous étions sur un coût annuel de 1,40 € par an et par habitant, correspondant à 7 550,20 €. Le 25 septembre 2023, le Conseil a voté pour donner son accord de principe pour le renouvellement à cette adhésion à compter de janvier 2024. L'information nous a été donnée, pour le renouvellement de cette adhésion pour 3 ans, nous serions sur les mêmes tarifs que 2023. Il faut confirmer que nous sommes d'accord pour renouveler cette adhésion au tarif 2023.

Pas de souci ?

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MECENAT AVEC LA FONDATION CREDIT MUTUEL NORD EUROPE

M. LE MAIRE : La fondation a souhaité apporter son soutien sous la forme d'un mécénat à la ville de Dechy dans le cadre de son projet de plantation d'une micro-forêt urbaine, gérée par la Société Bee Forest. Projet réalisé au niveau du jardin de la ferme Jacquart, le projet concourant à protéger la biodiversité, à sensibiliser la population aux enjeux environnementaux et plus globalement à accompagner la transition écologique du territoire. La Fondation CMNE s'est engagée à verser cette somme au titre du mécénat pour le démarrage des travaux prévu dès l'automne. Les travaux ont débuté, les plantations ont eu lieu.

Le projet englobe aussi tout le côté pédagogique.

Sur une période de deux ans, interventions dans les écoles, environ 500 enfants scolarisés à Dechy, mais intervention aussi sur le terrain avec la population.

Pour pouvoir nous verser l'argent, qui sera ensuite reversé à l'entreprise, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer la convention de mécénat avec la Fondation Crédit Mutuel Nord France.

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

XIII – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

M. LE MAIRE : Vous avez le tableau. Le budget 2023 et le montant autorisé, les 25 %.

Une précision, dans les montants qui vous sont donnés, les restes à réaliser n'apparaissent pas.

Ceux qui sont pour ?

7 abstentions.

ADOPTE

XIV – CONSTATATION DE CREANCE EN CREANCE ETEINTE

M. LE MAIRE : Suite à une liquidation judiciaire en 2022 et le jugement de clôture, Madame la Comptable Public propose que la créance d'un montant de 648 €, détenue par la ville auprès d'une entreprise soit constatée en créance éteinte.

Il est proposé au Conseil d'admettre en créance éteinte cette somme. Nous la retrouverons juste après.

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

XV – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF

M. LE MAIRE : Nous sommes sur le financement des BAFD et des BAFA, sachant que rien ne change, même si nous passons d'un CEJ à une CTG.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention d'objectifs et de financement avec la CAF.

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

XVI – DECISION MODIFICATIVE N°3

M. LE MAIRE : C'est tout ce qui n'a pas été prévu dans le budget, en cours d'année. Vous avez le tableau en investissement et en fonctionnement.

L'apurement du compte 1069, 42 988,88 €.

Opération 52, ce sont des travaux qui avait été réduits un moment, nous devons refaire toutes les fenêtres. L'entreprise nous a conseillé de ne faire que le haut, ce, qui a été fait, réduisant le coût.

Par contre pour le bas, il fallait sécuriser, donc nous avons obturé.

De ce fait, il y a un surcoût de 26 000 €. Le marché a été réduit.

Mais il y a eu un rajout de 26 000 € pour le rez-de-chaussée.

Le service administratif : 27 300 €, ce sont des logiciels pour les services compta et RH.

Ecole Joliot Curie, en investissement, vous retirez 50 000 € pour l'aménagement de la place de l'Egalité.

Opération mairie : 5 000 €. Des matériaux non prévus pour l'isolation.

Mme LABOURE : C'est pour pouvoir continuer les travaux d'isolation de la mairie, il manquait un peu d'argent.

M. LE MAIRE : Et les fameux 648 € de l'entreprise qui a déposé son bilan.

Sur le tableau, l'opération 35, si vous en êtes d'accord, Joliot Curie, en investissement nous retirons 50 000 € et l'opération 28 en recettes, nous mettons 50 000 €. Nous sommes équilibrés.

Il nous est demandé d'apporter au budget primitif, ces ouvertures de crédits, équilibrées en dépenses et en recettes.

M. VAILLANT : Nous allons rééditer notre demande. Madame Labouré et vous-même avez donné des explications, mais à plusieurs reprises nous avons demandé un petit commentaire de détail concernant chaque chiffre. Savoir à côté, à quoi ça correspond.

M. LE MAIRE : Dans la note de synthèse, que tu saches à quoi correspondent les chiffres.

M. VAILLANT : Je crois que ça servira à tout le monde.

M. LE MAIRE : Ok.
Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

URBANISME

XVII – VENTE DU 6 BIS RUE EMILE ZOLA

M. LE MAIRE : J'espère que nous allons réussir à le vendre. Nous avons un acheteur, mais le prix ne correspondait pas à la délibération. La famille BERTAUX ORMENESE est d'accord pour nous acheter ce bâtiment à hauteur de 65 000 €. Sachant qu'il y aura quelques travaux à effectuer.

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

XVIII – RETROCESSION DES VOIRIES DE LA CITE DE LA CROIX DE PIERRE

M. LE MAIRE : Des travaux de rénovation des voiries et réseaux de la Cité de la Croix de Pierre ont été réalisés suite à une délibération du conseil du 10 octobre 1993. A l'époque, il s'agissait de travaux dans le cadre des crédits GIRZOM. Une première partie avait été réhabilitée, l'allée A, puis l'allée B, enfin le reste de la Cité jusque l'allée K.

Il était prévu qu'une rétrocession au franc symbolique intervienne à l'issue des travaux en vue de l'intégration des parcelles en nature de voirie et supportant les réseaux dans le domaine public communal.

Ce transfert n'a jamais été réalisé et à ce jour, les réseaux demeurent toujours propriété de MAISONS & CITES.

MAISONS & CITES propose à la commune de lui céder ces parcelles au prix d'un euro avec dispense de paiement et les frais liés à ce transfert seront à charge de MAISONS & CITES.

Vous avez l'indication de toutes les rues de la Croix de Pierre.

Il est demandé au Conseil d'approuver les parcelles proposées à la rétrocession, pour 1 euro avec dispense de paiement, d'autoriser les frais de procédure à la charge de MAISONS & CITES, d'autoriser le transfert de propriété qui sera réalisé par acte administratif reçu par Monsieur le maire de Dechy et autoriser Madame Estelle Mouy, 1ere adjointe au maire à comparaître au nom et pour le compte de la commune conformément à la loi.

De considérer que la présente acquisition passée dans le cadre du Code Général des Impôts ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor.

De décider qu'après publicité foncière de l'acte de vente à la conservation des hypothèques, de procéder au transfert du domaine privé communal au domaine public communal.

M. VAILLANT : Je reviens à ce que nous avons vu en commission de finance aussi. Vous m'avez répondu sur l'état des réseaux, quand il y a rétrocession, il y a aussi l'état des réseaux à contrôler. Que ça ne soit pas rétrocedé à la mairie et que l'on se retrouve avec une catastrophe après avec des réseaux pas en état.

M. LE MAIRE : Douaisis Agglo a prévu, dans ce cadre de réhabilitation, de revoir le réseau. Il faut savoir que ce linéaire de 3 kms permettra d'avoir une DGF plus importante. Qui dit augmentation du linéaire communal, dit entretien supplémentaire, donc l'Etat compense. Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

COMMERCES

XIX – AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES MAGASINS DE LA ZONE DU LUC POUR L'ANNEE 2024

M. LE MAIRE : J'ai reçu un courrier concernant les ouvertures du dimanche, ceci a été proposé hier en conseil communautaire aux 4 communes.

Ceci a été acté par Douaisis Agglo, mais la commune doit autoriser le maire à signer les autorisations. Sachant que pour les documents reçus en mairie, nous avons les signatures des salariés, pour le dimanche.

Pas de souci ?

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

XX – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE : A compter du 1^{er} janvier 2024, création de :

- un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Pas de souci ?

Mme TAILLE-BIJI : Comme d'habitude, la création vient combler les postes non pourvus ou c'est en plus ?

M. LE MAIRE : C'est le personnel qui prend du galon, ce sont les mêmes postes. Ce ne sont pas des créations, c'est un changement de grade.

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

XXI – ACCROISSEMENT D'ACTIVITE TEMPORAIRE ET CONTRAT SAISONNIER

M. LE MAIRE : Délibération habituelle, nous avons voté la même hier à Douaisis Agglo.

Il y a lieu de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin.

M. NACER : Ça fait quoi en ETP à peu près ? Non complet, ce sont des mi-temps, des quarts temps ?

M. LE MAIRE : Les dames d'entretien font 20 heures par semaine. Restaurant scolaire pareil. Tu veux les chiffres exacts ?
Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

XXII – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE LA VILLE DE DECHY

M. LE MAIRE : Le règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. C'est un document écrit qui fixe les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, la discipline ainsi que des mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail dans la collectivité. Sa rédaction n'est pas obligatoire, mais reste cependant recommandée, voire indispensable à la bonne gestion du personnel ainsi que celle de certains risques. Il est destiné à tous les agents de la ville de Dechy, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Conformément à la réglementation, le Comité Social Territorial a été saisi le 8 décembre 2023 sur les dispositions générales et particulières de fonctionnement dans la collectivité et a émis un avis favorable sur la proposition de règlement intérieur de la ville de Dechy.

Il y a lieu d'en délibérer.

M. VAILLANT : Si je me souviens bien, en 2021, nous avons déjà voté un règlement intérieur. Qu'est-ce qu'il y a eu de changé par rapport à 2021 ?

M. LE MAIRE : On me confirme que c'était uniquement un règlement sur le temps de travail.

M. VAILLANT : Non, règlement intérieur et règlement du temps de travail aussi. Souvenez-vous, c'était dans la salle des fêtes et Madame Hermant était là.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas en mémoire le règlement intérieur de 2021, je pense que celui-ci est beaucoup plus complet, plus détaillé.

M. VAILLANT : Souvenez-vous, j'ai même pris la parole, à un moment, en félicitant Madame Hermant, Elodie.

M. LE MAIRE : Il est plus complet.

M. VAILLANT : Il me semble que vous avez pris les remarques de notre collègue Abdel Guertit, qui avait fait des remarques en comité social en date du 26 juin. Je tombe sur un document où il y a une erreur « compte rendu du comité social du 4 avril », alors que le 26 juin, il y avait eu un comité social territorial.

Il y a une erreur de date.

Installation du comité social territorial, nouveaux membres, règlement intérieur du comité social territorial modifié, aménagement des locaux de l'Hôtel de Ville, adaptation des horaires et organisation des services de l'Hôtel de Ville, avancée et visite du site par Monsieur Bury.

M. LE MAIRE : C'est le compte-rendu du CT.

M. VAILLANT : Le compte rendu du comité social territorial c'était le 26 juin et pas le 4 avril. Que l'on soit clair dans les documents. En avril, il n'y en a pas eu, le dernier, c'était récemment.

M. LE MAIRE : Le dernier date de début décembre.

M. VAILLANT : Vous avez eu un comité technique, le règlement a été approuvé par les salariés ?

M. LE MAIRE : Oui, à l'unanimité.

M. VAILLANT : Donc, notre rôle n'est pas d'aller contre les salariés.

M. LE MAIRE : Ceux qui sont pour ce règlement ?
Impeccable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIVERS

XXIII – ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

M. LE MAIRE : Il est demandé au Conseil d'adopter le nouveau règlement intérieur du cimetière.

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

XXIV – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ECHANGE DE DONNEES AVEC DOUAISIS AGGLO

M. LE MAIRE : La loi climat et résilience promulguée le 22 août 2021 impose à l'EPCI gestionnaire de zones d'activités économiques, la réalisation d'un inventaire de ses ZAE au plus tard le 22 août 2023. Cet inventaire a déjà été transmis au Scot et doit être communiqué à la commune.

Parallèlement, afin de justifier de l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones économiques, une étude des 42 hectares de friches et 116 hectares de délaissés urbains du territoire a été menée.

Les données pourront être communiquées.

La convention a pour objet de définir les modalités de concessions des droits d'utilisation des fichiers que le fournisseur mettra à disposition de l'acquéreur dans le cadre de l'étude concernant cette loi.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le maire à signer cette convention d'échange de données avec Douaisis Agglo.

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

XXV – FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE « CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS »

M. LE MAIRE : Par manque de lecteurs, la bibliothèque « Culture et bibliothèques pour tous » a fermé ses portes. C'est le chalet qui est devant le centre socio-culturel. Le conseil d'administration de l'association départementale culture et bibliothèques pour tous Nord-Hainaut-Cambrais, en date du 30 mai 2023, a entériné la fermeture de la bibliothèque de Dechy.

La Présidente de l'association a informé qu'elle ne souhaitait pas reprendre le chalet et a remis les clés à la commune de Dechy.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter ce don.

C'est un beau cadeau !

Pas de souci ?

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

XXVI – ETAT DES DECISIONS DIRECTES

M. LE MAIRE : C'est une information.

L'entreprise Delbarre travaille pour la salle Delaune.

SG INGENIERIE URBYCOM est le bureau d'études choisi pour la réhabilitation de la place.

NRCONCEPT est le bureau d'étude mandaté pour l'école Curie et le centre socio-culturel.

Ensuite, pour les caméras, il fallait passer le contrat de maintenance qui se terminait, ERYMA est l'entreprise qui s'occupe des caméras.

INFORMATIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : Les vœux auront lieu le samedi 6 janvier, ouverture des portes à 17 h.

Le repas en faveur des personnes âgées de 65 ans et plus se déroulera le dimanche 24 mars à 12 h, salle d'œuvres J. Duclos. Nous avons décalé, par rapport à la fête des grands-mères et nous n'avons pas voulu concurrencer les repas des associations.

M. VAILLANT : Deux choses.

En commission des finances, nous avons débattu sur le problème des Grangettes, qui seront dissoutes le 31 mars. Apparemment, nous avons pris une alternative pour envoyer nos enfants en classe de neige, vous nous avez indiqué certains éléments, mais nous souhaiterions savoir si c'est concrétisé ou pas ?

M. LE MAIRE : Je me souviens qu'on disait que les Grangettes coutaient cher, sachant qu'on était sur un montant de 70 000 € pour plusieurs prestations : classes de neige, colonies de vacances, classes vertes, séjours en automne.

Pour information, nous avons établi un budget prévisionnel pour un séjour des enfants à partir du 22 janvier.

Le coût du bus, les visites, les activités, la restauration, l'hébergement, l'encadrement, nous sommes sur un total de 51 350 €.

Il y a participation des familles et contribution de la commune.

Sachant que les Grangettes nous doivent un peu moins de 6 000 €, nous pourrions être remboursés de cette somme, mais je n'y crois pas trop.

Les devis ont été signés pour que les gamins puissent partir au moins cette année.

Voilà le budget que nous avons établi, l'Inspection doit maintenant donner le feu vert avec Joël Corseaux, ça devrait se faire.

M. VAILLANT : Nous pouvons nous satisfaire que nos gamins vont partir cette année, mais comme je l'ai dit et je le redis à Madame Parisseaux et sa commission, il faut travailler là-dessus et aller gratter un peu partout pour ne pas avoir qu'un seul devis ou deux. Nous n'en doutons pas, nous savons que Laetitia est dans la commission et participera avec toi là-dessus. Deuxième point concernant les Grangettes, je vous ai dit la dernière fois que le syndicat des Grangettes organisait tous les ans des repas de fin d'année avec un séjour. A aujourd'hui, le syndicat des Grangettes doit à une personne de Dechy 570 € et ne s'acquitte pas de sa dette depuis un an.

Je crois qu'il va falloir trouver une solution, car vu la réponse du Président du syndicat des Grangettes, il n'est pas près de payer. Il s'occupe d'abord de ses affaires avant de payer les administrés et je ne trouve pas ça normal. Surtout que cette dame est dans un cas un peu critique, 570 € ce n'est pas rien.

Qu'est-ce que nous pouvons faire ?

Est-ce que nous avançons l'argent et nous demandons au syndicat des Grangettes de nous rembourser ? Parce que nous ne pouvons pas laisser cette dame comme ça au bout d'un an.

M. LE MAIRE : Ça me paraît compliqué. Ce qu'il faut, c'est faire le nécessaire auprès du syndicat. Au niveau de la commune, la Perception ne va jamais accepter que la commune rembourse.

M. VAILLANT : Quand je vois la réponse du syndicat des Grangettes « on s'occupe d'abord de régler nos dettes... avant de vous payer Madame ». Ce n'est pas une réponse à faire pour un Président. Il faut arrêter. Et à la fin du courrier il lui dit « vous pouvez engager des démarches judiciaires ». Il faut arrêter.

Au lieu de prendre ses émoluments pendant un mois, il arrête et il les donne à cette dame.

Moi, si vous en êtes d'accord, nous sommes prêts à lui faire un courrier, parce que ce n'est pas logique de devoir de l'argent à une dame.

M. LE MAIRE : Nous sommes d'accord. Nous n'en serions pas là si les 5 communes avaient réglé leurs dettes.

M. VAILLANT : Une dernière chose, nous avons eu des remontées concernant la rue d'Estienne d'Orves. A l'origine nous devions y mettre des dos d'âne.

Les remontées que nous avons eues, nous... Je ne vais pas vous dire que c'est nous qui sommes allés les chercher, il y a même eu un courrier de la Préfecture du Nord comme quoi les chicanes devaient être installées au mois de septembre 2023.

Aujourd'hui, nous ne voyons toujours rien arriver. C'est la Préfecture du Nord qui le signale. Où nous en sommes ?

M. LE MAIRE : J'ai reçu ce courrier. La préfecture ?

M. VAILLANT : Il a été interpellé par les gens de la rue.

M. LE MAIRE : Oui, je connais le couple qui a écrit au préfet. J'ai été surpris du courrier, des chicanes devaient être installées.

M. VAILLANT : « Par un courriel du 27 juillet 2023, il indique qu'une commission de sécurité de la ville se serait réunie, il y a quelques mois, afin de débattre des actions à mener pour améliorer la sécurité de la commune. Des chicanes devaient être installées dans la rue d'Estienne d'orves à partir du mois de septembre 2023 ». Voilà ce que le Préfecture du Nord dit.

M. Donatien DUCATILLION : Effectivement, je me permets, j'ai demandé à Monsieur le Maire l'autorisation. C'est ma commission et nous avons vu ça avec les membres de la commission. Le plan, parce qu'il n'y a pas que cette rue qui est concernée, est prêt. Les budgets ont été prévus. Maintenant c'est juste une histoire de budget, tout est prêt, on attend les fonds. Certains devaient être mis en fin d'année, pas dans cette rue qui n'était pas prioritaire, je suis désolé, mais ça devait commencer dans une rue avant fin d'année.

M. VAILLANT : Ce n'est rien, je vais revenir avec une lettre pour une autre rue !

M. Donatien DUCATILLION : Pas de souci ! Tout est prêt, c'est une histoire de budget. J'espère que début d'année, nous allons pouvoir commencer ça, on les avait décidés, tu fais partie de la commission. Maintenant, ça ne dépend plus de moi directement, ça dépend des services et du budget. Ça va être fait, ça va commencer. Mais ce n'est pas la rue la plus prioritaire, mais elle sera faite comme les autres, comme le plan prévu.

M. VAILLANT : Et je te réitère ma demande, concernant le carrefour à la barrière, ça devient de plus en plus dangereux. Les voitures se garent des deux côtés.

M. Donatien DUCATILLION : Nous avons fait le nécessaire avec des barrières croisillons, maintenant, il y a toujours des gens qui ne respectent pas. Là, le problème du propriétaire est qu'ils se mettent devant son portail, tu le sais comme moi. La seule option que j'ai, est de remettre des barrières de l'autre côté pour qu'ils n'arrivent plus à se garer devant son portail. On l'a fait ensemble, on essaie de faire le maximum. Maintenant, les gens font le maximum aussi pour ne pas respecter. A un moment donné, c'est compliqué.

M. VAILLANT : Et aussi interpellé le maire de Sin pour son côté. Quand il y a un mariage, à la salle, tu reviens à 23 h ou minuit, quand il fait noir, tu ne vois rien. On a de la chance que rien ne soit encore arrivé.

M. LE MAIRE : Nous sommes d'accord.

M. NACER : Pour parler des chicanes, justement dans la même rue après le passage à niveau, en allant vers le cimetière, ceux qui remontent en sens inverse viennent comme des balles à chaque fois.

M. Donatien DUCATILLION : Début 2024, on doit commencer.

M. NACER : Ça va vite, il faut supprimer les chicanes.

M. Donatien DUCATILLION : Il faut supprimer l'écluse au niveau de la rue des Poilus, nous avons prévu deux angles à chicane. C'est aussi dans les priorités, c'est aussi en 2024, maintenant est ce que ce sera fait début, milieu ou fin, je ne peux pas te dire.

M. NACER : Une dernière question. Qui s'occupe de régler les feux rouges quand le tram passe ?

C'est insupportable. C'est dans tout le Douaisis. On ne peut pas intervenir pour qu'à un moment donné on arrête d'attendre alors que le tram est passé depuis je ne sais pas combien de temps... ?

M. LE MAIRE : Parfois les trams se croisent aussi...
C'est une question de sécurité.

M. NACER : Je vais sur Valenciennes, le tram est passé, c'est bon, on roule.

Mme TAILLE-BIJI : Je voulais juste vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année à tous, au nom de notre groupe, profitez bien, ne buvez pas trop. Pas trop de foie gras, pas trop de chocolats pour que vous soyez en forme à la rentrée.

M. LE MAIRE : Nous allons être raisonnables dans les excès, Laetitia !
Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Publié sur le site de la ville le 18 mars 2024